



**Municipalité de Notre-Dame-du-Laus**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe de la MUNICIPALITÉ,  
QUE**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport de l'auditeur et le rapport financier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, seront déposés au cours de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 4 mai 2021, à compter de 20 h, en vidéoconférence.

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce quinzième jour d'avril deux mille vingt-et-un.

Gisèle Lauzon  
Sec.-trés. adj./dir. gén. adj.

---